

Les infos

Vendredi 27 septembre 2013



DAS KAPITAL

L'œuvre de Marx est admise aujourd'hui après avoir été vilipendée pendant plus d'un siècle comme un apport inestimable à la « science économique », même si celle-ci ne relève pas des sciences « exactes ». C'est pourquoi nous pourrions avancer sans crainte d'être contredits que le moteur du capital est le profit, ce que Séverin Cabannes nous disait crûment lui aussi lors de la première réunion de l'instance de concertation : le rendement du capital investi dans Société Générale serait inférieur à son « coût », c'est ce qui explique la faible valorisation du cours de l'action... et la nécessité d'y porter remède, devinez comment ! Frédéric Oudéa vient d'en remettre une louche en promettant aux analystes un ROE de 10% en 2015. Il devrait avoir plus de prudence, une vertu de banquier en principe, il n'y a pas si longtemps, il annonçait le retour à un ROE de 15%.

CHAISES MUSICALES

Dans le réseau, ça ne va pas fort non plus pour les plans de réorganisation de la Direction. C'est qu'à force de jouer aux chaises musicales, le personnel commence à être lassé... Annoncée fin 2012, la nième réorganisation des activités succession et recouvrement sur les PSC ne s'est pas passée comme prévu car les salariés de Bercy et de Rennes, où la CGT est bien présente, ont usé de leur droit de refuser de suivre, qui à

Saint Quentin en Yvelines, qui à Caen... Donnons acte que la Direction a dû aménager ses projets aussi bien pour les successions que pour le recouvrement. Jean François Sammarcelli se félicitait récemment devant nous de « maintenir le modèle opérationnel » avec des PSC de proximité, sauvegardant ainsi les petits PSC de province... certes, mais après avoir sacrifié les 2 PSC de Paris qui fermeront mi-2014 sur l'autel du ROE de BDDF. Gageons que l'expérience de Bercy et Rennes incitera BDDF à mieux écouter nos avertissements, ce n'est pas pour rien que nous l'avons obligé à négocier un accord qui ne permet pas de licencier un salarié qui refuse de suivre le transfert de son poste.

L'AFFAIRE SE CORSE

La CGT ne soutient pas toujours les grèves, par exemple celle qui avait été lancée par le STC dans la DEC de Bastia pour tenter d'empêcher la venue de deux jeunes mutés depuis la DEC de Montpellier, au motif de la préférence corse pour l'embauche, un concept proche d'une autre préférence, nationale... et qui contredit ce pourquoi les syndicats se sont toujours battus : la solidarité de l'emploi dans le groupe : les agences de Corse seraient donc inaccessibles aux salariés non corses du centre d'Aix, qui doit fermer, du Crédit du Nord et de la SMC, fusionnés à Marseille etc... ? L'affaire est devant la justice maintenant, enfin façon de parler, car le STC a obtenu un jugement sidérant des prud'hommes de Bastia qui lui donne raison, jugement en appel. Ce jugement s'appuyant sur une « interprétation » tordue de l'accord du 13 février pour lui faire dire le contraire de ce qu'il contient, les 5 organisations syndicales nationales qui l'ont signé ont décidé de manifester leur désapprobation de ces comportements xénophobes dans une déclaration commune au prochain CCE. Elles exigent également que la Direction fasse respecter l'accord dans toutes les entités du groupe ainsi que la loi contre toute discrimination dans l'emploi.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT